AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0710
FR0013447729-FS0343

28 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VERALLIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 avril 2025, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, 1331 Spring Street NW, Suite 2500, Atlanta, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 avril 2025, les seuils de 10% du capital, et de 5% du capital et des droits de vote de la société VERALLIA, et détenir 838 103 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 0,69% du capital et 0,58% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VERALLIA sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 120 805 103 actions représentant 143 526 169 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.